

Le CSE demande un moratoire sur les réformes du lycée et du baccalauréat

6-8 minutes

Le CSE a adopté un vœu déposé par le Snes-FSU demandant "un moratoire sur les réformes du lycée et du baccalauréat", le 18 décembre 2018, apprend AEF de sources syndicales. L'instance, qui se réunit les 18 et 19 décembre pour étudier 39 projets d'arrêté modifiant les programmes de 2nde, de 1re et certains programmes de terminale, a également adopté un vœu du SE-Unsa demandant de reporter l'étude de 6 des 75 projets. Plusieurs syndicats ont pris la parole pour dénoncer le calendrier contraint de la réforme. Refusant de "co-construire les programmes", FO a notamment décidé de ne pas siéger.



"Ni la structure ni les futurs programmes ne peuvent être mis en application à la rentrée 2019", déclare le Snes-FSU dès l'ouverture du CSE chargé d'étudier les 75 projets de programmes élaborés par le CSP et amendés par la Dgesc, le 18 décembre 2018. Le vœu déposé par le syndicat demandant "un moratoire sur les réformes du lycée et du baccalauréat" a été adopté par 49 voix pour ; 4 contre ; 2 abstentions et 2 refus de vote, apprend AEF de sources syndicales.

Le CSE a notamment adopté un autre vœu, déposé par le SE-Unsa, qui demande le report de l'étude de plusieurs projets qui "nécessitent particulièrement d'être retravaillés en profondeur", à savoir les programmes de spécialité de mathématiques, d' "humanités, littérature et philosophie" et d' "histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques" ainsi que les enseignements de tronc commun "enseignement scientifique", EMC et "enseignement de sciences numériques et technologiques". Ce dernier a été adopté par 39 voix pour, 3 contre, 15 abstention et 2 refus de vote.

Rappel du calendrier

Le CSE, réuni pour deux jours, les 18 et 19 décembre, est chargé d'étudier 39 projets d'arrêtés dans lesquels figurent 75 projets de

programmes du lycée général et technologique. Sont examinés l'ensemble des programmes de seconde et de première qui doivent entrer en vigueur dès la rentrée 2019, ainsi que certains programmes de terminale, qui doivent être appliqués à partir de 2020. Les projets de programmes, rendus publics par le CSP début novembre ([lire sur AEF info](#)), ont fait l'objet d'une consultation en ligne organisée par la Dgesco à destination de la communauté éducative du 7 au 20 novembre. Les textes présentés en CSE ce 18 décembre ont entre temps été amendés par la Dgesco.

"Des réformes travaillées dans l'urgence" (Snes-FSU)

Snes-FSU. Plusieurs organisations ont pris la parole en début de séance pour dénoncer, à l'instar du Snes-FSU, "des réformes travaillées dans l'urgence, imposées en dépit des alertes et objections formulées".

Alors que le ministère assure que la carte des formations des lycées serait connue "avant Noël" ([lire sur AEF info](#)), le premier syndicat des enseignants du second degré dénonce en outre une "cartographie profondément inégalitaire".

SE-Unsa. "Deux jours de CSE pour étudier 39 projets de textes correspondant à plus de 70 projets de programmes et plusieurs centaines d'amendements. On oscille entre accablement et frustration en constatant les conditions dans lesquelles nous serons contraints de débattre des contenus de formation du nouveau lycée", assène pour sa part le SE-Unsa lors de sa déclaration liminaire. Le syndicat indique à AEF que les organisations ont disposé de peu de temps pour étudier les projets de programmes puisque les versions revues par la Dgesco ont été envoyées entre le 7 et le 10 décembre pour un passage en commission spécialisée les 13 et 14 décembre. Il avoue avoir "jeté l'éponge" et déposé peu d'amendements. Le SE-Unsa estime en outre qu' "aucun de ces nouveaux programmes n'est accueilli avec enthousiasme ou ne fait vraiment envie".

Sgen-CFDT. Le Sgen-CFDT parle lui d'une réforme "bâclée". Il demande également "un report de la mise en œuvre de la réforme du lycée" lors de sa déclaration liminaire. Cela impose "a minima une application en seconde à la rentrée 2019, une application en première décalée à la rentrée 2020 et en terminale à la rentrée 2021", estime-t-il.

Snalc. Le Snalc aussi "demande que cette réforme soit revue en profondeur dans le cadre du dialogue social, pour ne s'appliquer qu'à la rentrée 2020" en ouverture du CSE. Toutefois, le syndicat "tient à saluer le travail accompli par le CSP et la Dgesco", estimant que le CSP "est parvenu à réaliser des projets satisfaisants dans de nombreuses disciplines".

FO a quant à lui décidé de ne pas siéger au CSE. "Cela s'inscrit dans la décision de ne pas co-construire ces programmes qui découlent des réformes du baccalauréat et du lycée que nous avons rejetées", indique l'organisation à AEF. Elle rappelle qu'elle avait également refusé de participer aux réunions de concertation

début novembre ainsi qu'à la dernière CSL sur le sujet.

Peu de modifications, à l'exception des programmes d'EPS et d'EMC

En ce qui concerne le contenu, les syndicats sont nombreux à déplorer le manque de modifications apportées par la Dgesco. Seuls les projets de programmes d'EPS et d'EMC ont été profondément remaniés, selon plusieurs organisations.

Les projets de programmes sur lesquels portaient les critiques ([lire sur AEF info](#)) "ne sont pas modifiés en profondeur", indique ainsi Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snes, qui regrette notamment que le programme de mathématiques, qu'elle juge "trop difficile", n'ait pas bougé. Le SE-Unsa regrette qu' "aucune des modifications intégrées ne touche au fond".

Dépêche n° 597832



4 min de lecture

Par

[Maïwenn Lamy](#) Publiée le 18/12/2018 à 18h29

CSEConseil supérieur de l'éducation

Snes-FSUSyndicat national des enseignements de second degré -
Fédération syndicale unitaire

SE-UnsaSyndicat des enseignants - Union nationale des syndicats
autonomes

FOForce ouvrière

CSPConseil supérieur des programmes

DgescoDirection générale de l'enseignement scolaire

EMCenseignement moral et civique

Sgen-CFDTSyndicat général de l'Éducation nationale -
Confédération française démocratique du travail

